


RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE

 <p>USSON-EN-FOREZ</p>	<p>Extrait du registre des délibérations De la commune D'USSON-EN-FOREZ</p>	<p>Délibération n° D20221121-21 Du 21 novembre 2022 GRANGENEUVE REQUALIFICATION ENTRÉE NORD DEMANDE SUBVENTION RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES</p>
---	---	--

Nombre de membres			Date de la convocation	16.11.2022
Afférents au conseil municipal	15		Date d'affichage	16.11.2022
En exercice	15			
Qui ont pris part à la délibération	14	Pouvoir	4	

L'an deux mille vingt-deux, le vingt et un du mois de novembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Hervé BÉAL, Maire

Étaient présents : BEAL H – FOLLEAT J – GALLON M – RIVAL N - DELORME D – BRIAND S – MAILLET-BERT P – CHATAING P – BONNEVAUX V – PITAVY A – DAURELLE T - JOUMARD-DESSALCES S - SIBAUD-BUSSAC L — PAULET N – MOUTON J (9)

Absents : MAILLET-BERT P – BONNVAUX V – PITAVY A - JOUMARD-DESSALCES S – PAULET N – MOUTON J (6)

Secrétaire : Josette FOLLÉAT

GRANGENEUVE
REQUALIFICATION ENTRÉE NORD
DEMANDE SUBVENTION
RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que La Région peut apporter un soutien financier aux travaux de valorisation paysagère et de création de liaison douce.

Il propose de mobiliser ces fonds dans le cadre de l'opération de requalification de l'entrée nord du bourg. Cette opération dont le coût s'élève à **643 536.15 € HT**, a pour but la mise en sécurité de l'entrée nord du bourg, traversée par la RD 498, axe supportant un fort trafic et dont le tracé actuel passe à proximité immédiate des habitations. Cette opération comprend un volet paysager important, avec la création d'une liaison douce qui reliera ce quartier Nord au centre bourg. Ces aménagements sont d'autant plus privilégiés qu'Usson-en-Forez est une des portes d'entrée du territoire de l'agglomération Loire Forez et du Département de la Loire.

Coût de ces aménagements paysagers : 152 400 € HT

Il demande à l'Assemblée de bien vouloir statuer.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents :

- **sollicite** l'attribution d'une subvention auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes au titre des aménagements paysagers dans le cadre de l'opération de requalification de l'entrée Nord du bourg – lieu-dit Grangeneuve ;
- **autorise** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Fait à Usson en Forez, le 19 janvier 2023



Le Maire Hervé BÉAL



La secrétaire de séance, Josette FOLLÉAT

